

LES PROJETS D'AGRANDISSEMENT POUR L'ARSENAL DE MARSEILLE A LA FIN DU XVII^e SIECLE ET L'APPORT DE VAUBAN

Un net ralentissement de l'activité architecturale marque les dix dernières années du Grand Siècle à Marseille. Pourtant, de nombreux plans dans les archives témoignent d'une recherche ininterrompue, mais restée malheureusement sur le papier. De fait, les grands chantiers qui suivirent l'entrée du roi « par la brèche »¹ émergent avec ampleur et cernent à présent la ville : les forteresses encadrant l'entrée du port, l'arsenal au fond de celui-ci, et l'agrandissement de la cité à l'Est avec le cours.

Pour l'arsenal, cette époque-là correspond à la réalisation de l'agrandissement proposé par « l'ingénieur général des fortifications de Provence, de Dauphiné et de Languedoc »² Antoine Niquet, selon le plan que nous présentons ici (fig. 1). Mais la construction, alors en cours, est arrêtée avant son total achèvement et laisse apparaître le bâtiment tel que les Marseillais l'ont connu jusqu'à sa démolition, juste avant la Révolution.

L'histoire du développement de l'arsenal semble donc terminée ; ce serait néanmoins ignorer les divers projets émis par les ingénieurs du roi – jusqu'au célèbre Vauban – pour parachever cet édifice et en faire, selon les mots de celui-ci, « la plus belle et la plus utile pièce de marine de la Méditerranée après celui de Toulon »³.

1. A. ZYSBERG, *Marseille au temps des galères*, 1983, p. 22.

2. Fonction de Niquet depuis 1680. Cf. A. BLANCHARD, *Dictionnaire des ingénieurs militaires. 1691-1791*, Montpellier, 1981.

3. « Projet de Marseille », Vauban, 11 avril 1701, avec addition du 1^{er} sept. 1701, 324 p. Archives de l'Inspection du Génie, Château de Vincennes (Article 8, Marseille, carton 1, section 1, n° 33).

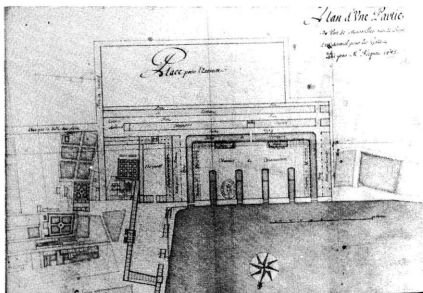


Fig. 1 : « Plan d'une Partie du Port de Marseille avec le Projet d'un arsenal pour les Galères. Fait par M. Nicquet. 1685. » 1 file ms. lavis 575 × 380 (orientation inversée). Bibliothèque Nationale. Cartes et Plans (Ge D 15432).

En effet, les ingénieurs « chargés des places de Provence » ou « préposés à la conduite des travaux de l'arsenal »⁴, ainsi que le « Commissaire Général des Fortifications »⁵ se préoccupent tous de rendre l'arsenal plus efficace, et proposent des aménagements. Les contrôleurs eux-mêmes s'en mêlent, ainsi M. de Montmor⁶ qui envoie un plan en date du 29 novembre 1690 (fig. 2). Parmi les autres projets retenus ici, celui de 1691 (fig. 3) est signé Pétré, ingénieur affecté à Toulon mais envoyé à Marseille pour « prendre soin (...) des ouvrages de l'arsenal »⁷ ; quant à l'autre (fig. 4), il est daté de 1696 et se présente sans signature, mais il correspond exactement au « Projet de Marseille » écrit par Vauban en 1701⁸.

4. Désignation des ingénieurs dans les archives. Cf. en particulier Archives Municipales de Marseille, EE 92.

5. Charge donnée par le roi à Sébastien Le Prestre de Vauban en 1677 (date de la mort du chevalier de Clerville), alors qu'il en remplissait les fonctions depuis plusieurs années déjà.

6. Hubert de Fargis de Montmor : contrôleur des galères (1690), intendant des armées navales (1710), retiré en 1716, décédé en 1720. Cf. Catalogue de l'exposition *Ponts et arsenaux*. Château de Vincennes, 1980.

7. A. BLANCHARD, *op. cit.*, p. 580.

8. Nous étudierons soigneusement ce plan ainsi que le texte de Vauban dans les pages qui suivent, leur corrélation apparaîtra alors évidente. Cependant, les années séparant le plan et le texte peuvent poser problème. Cela pourrait s'expliquer par le temps nécessaire à la rédaction de ce manuscrit qui compte 324 pages. De même, le fait que le plan ne soit pas signé Vauban n'exclut nullement qu'il traduise ses idées.

Ces trois plans visent à agrandir l'arsenal plus radicalement encore que ne le prévoyait Niquet dans son projet de 1685 qui paraît alors en voie d'achèvement. Mais comment se présente à ce moment-là ce vaste chantier ?

L'ARSENAL VERS 1690

Nous ne le connaissons malheureusement que par des dessins, des gravures ou des tableaux assez précis, mais quelque peu contradictoires. Ainsi, le plan-vue cavalière que nous présentons (fig. 5) constitue un document parmi les plus séduisants tout en apportant de précieuses informations. Il semble donc que le vieil arsenal, entrepris dès 1666 par Nicolas Arnoul, « Intendant (...) des Galères de France »⁹, déploie sa magnificence surtout pour qui arrive par mer. En effet, un somptueux hémicycle ferme le port à l'Est en un déploiement curieusement ouvert et même transparent pour un ouvrage militaire. Les arcades du rez-de-chaussée sont surmontées de grilles rythmées de piliers (ou de colonnes ?) ornés en leur sommet ; tandis que dans l'axe de la monumentale porte centrale, apparaît l'élévation majestueuse du Pavillon de l'Horloge. La haute silhouette de son dôme couleur d'ardoise s'impose sur le port tout en s'harmonisant avec les autres pavillons d'angle de ce grand quadrilatère. Le langage architectural employé ici : colonnes doriques et fronton sur le noble Pavillon de l'Horloge, pilastres colossaux sur les ailes, pavillon d'angle et entrée théâtrale, tout renforce cette allure de château, tandis que la couleur d'ardoise nous oriente plus précisément vers des modèles d'Île de France ou de Paris. Seule, la grande porte en bossages pourrait évoquer la rude sobriété de l'architecture militaire. Toutefois, cet aspect n'exclut pas le côté fonctionnel : les deux « formes à bâtir les galères » qu'Arnoul a fait installer vont révolutionner le travail et la mise à l'eau. Elles suscitent tant son orgueil qu'il écrit : « Je voudrais bien que le Roy eut le plaisir de voir un canal fait, et entrer une galère dedans, la voir se lever et mettre en estat de la racommoder facilement »¹⁰.

Cependant, malgré l'annexion du couvent des Capucines, cet arsenal se révèle vite insuffisant et dès 1683, le roi acquiert des terrains en vue de son agrandissement. Le plan de Niquet est alors accepté, mais il ne présente plus une architecture royale, au contraire, il développe une conception très simple, basée sur la répétition. La corderie présente, sur quelque quatre cents mètres, une série d'arcades au rez-de-chaussée et de fenêtres au premier niveau sans aucune ponctuation, et la longue façade des magasins n'est interrompue que par un seul fronton (fig. 5). Seuls le soin apporté aux encadrements de pierre qui soulignent portes, fenêtres et arcades ainsi que le jeu de couleur créé par le rose de la pierre de la Couronne attestent la qualité de l'exécution. Mais

9. Sa fonction exacte était : « Intendant de Justice, Police et Finances des Fortifications de Provence et de Piémont et des Galères de France ».

10. Lettre du 5 janvier 1669. Archives Nationales, B 6, t. 78.

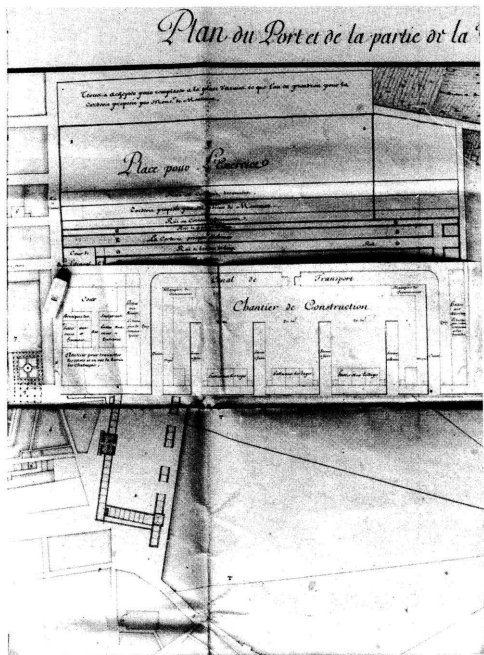


Fig. 2 : Détail du « Plan du Port et de la partie de la ville de Marseille ou est scitué l'arsenal des Galères. » 29 nov. 1690. M. de Montmot. 1 flle ms. lavis couleur + 1 volet à l'encre sur le nouvel arsenal. Dim. 483 × 844. Archives de l'Inspection du Génie, Château de Vincennes. Article 8. Marseille. Carton 1. Section 1. n° 9. coll. du Ministère de la Défense.

cette architecture ne se donne pas à voir : côté ville une solide enceinte la cache et côté mer, les mêmes hauts murs s'ouvrent seulement pour la voie de pénétration formée par le canal et par les arcs permettant aux galères de sortir des formes. Encore n'y en a-t-il que deux et la sortie du canal n'est pas achevée : il devait, selon le plan initial (fig. 1), revenir vers la mer, formant ainsi un « U » qui aurait contenu les quatre formes prévues dans un ensemble quasi symétrique. La partie Ouest est construite sans problème, mais à l'Est, on se heurte vers 1690 au couvent des Capucines annexé mais non démoli. Nous savons aujourd'hui que la réalisation en restera toujours là mais à cette époque son achèvement n'est pas mis en doute et tous les projets le démontrent.

LES DIVERS PROJETS.

Ces plans reprennent tous l'achèvement du canal et la réalisation des deux dernières formes, mais ils diffèrent sur les restructurations rendues nécessaires par la suppression du couvent. Il s'agissait en particulier de remplacer les ateliers des remolats¹¹ et la boulangerie jusque là abrités dans la vieille bâtisse.

M. de Montmor présente en 1690 un plan très audacieux (fig. 2) ; il veut agrandir la surface du chantier de construction enclose par le canal, sans cependant en modifier la disposition intérieure : les quatre formes seront seulement plus espacées et toutes de grande dimension. Mais cela entraîne de très grands travaux. Comme on peut le constater sur le plan, le canal débouche ainsi à l'Est dans le vieil arsenal, dont une grande partie aurait donc dû disparaître. Ce n'est pas la première fois que l'on propose de creuser le port, mais chaque fois l'immensité des travaux oblige à y renoncer. Dans ce cas, il semble que le changement aurait été bien minime par rapport aux frais engagés. Il est vrai que ce projet propose aussi un remodelage de la partie du vieil arsenal située à l'est du canal, mais là aussi de nombreuses destructions seraient nécessaires¹². En fait il ne resterait de la construction d'Arnoul que le Pavillon de l'Horloge, tout le reste étant modifié pour former une belle figure géométrique, régulièrement divisée. Jusque là, les anciennes limites sont respectées mais au Sud, il propose de doubler la corderie mentionnée « presque achevée » sur le plan par un bâtiment parallèle, de même longueur et légèrement plus large, qui repousse la nouvelle enceinte. Certes, de ce côté, l'espace est disponible, néanmoins, il y aura, précise le plan, des « terres à acheter pour remplacer à la place d'armes ce que l'on en prendroit pour la corderie proposée par Mons. de Montmor ». Nulle part nous ne retrouverons pareille proposition, preuve que cette deuxième corderie ne se révèle pas d'une utilité fondamentale.

11. Remolat (ou remolar) : ouvrier faiseur de rames. Cf. A. JAL, *Glossaire nautique*, Paris, 1848.

12. En effet, l'aile de l'hôpital disparaît, le logis de l'intendant est transformé en ateliers, du jardin ne reste qu'une toute petite cour et la salle d'armes devient « la salle aux voiles ».

L'année suivante, un nouveau plan (fig. 3) est présenté par Pétré, ingénieur dont le père avait travaillé avec J.-H. Mansart pour construire l'hôtel de ville d'Arles. Sur ce projet, on remarque immédiatement l'achèvement du canal et des deux formes à la place du couvent ainsi qu'un bâtiment à l'Est, tout comme Niquet l'avait prévu. Ces deux ailes ajoutées sans autre modification permettent de remplacer les ateliers détruits, mais elles servent surtout à enfermer cet ensemble un peu disparate du vieil arsenal dans un quadrilatère rigoureusement défini. Cette préoccupation semble aussi commander le réaménagement proposé pour la partie Nord-Est du vieil arsenal : après une destruction qui n'épargne ni le Pavillon de l'Horloge ni l'entrée en hémicycle, Pétré installe là les ateliers des remolats et des barillats¹³, sans préciser le tracé de la nouvelle enceinte. Coûteux réaménagement pour un gain de place finalement assez minime ! Mais ce ne sont pas les plus importantes modifications ; celles-ci sont situées hors de l'enceinte, à l'Ouest. Face à la mer, il prévoit un hôpital et derrière celui-ci

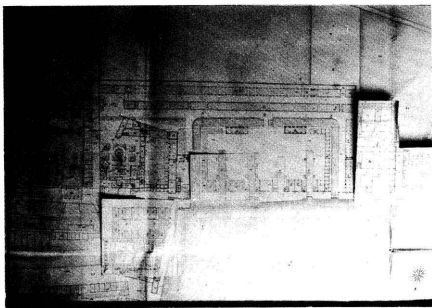


Fig. 3 : Détail du « Plan général de l'ancien et du nouvel arsenal des galères du port et des lieux qui l'environnent. » avec projets d'ateliers, de formes, de magasins et d'hôpitaux pour les forçats et les équipages. Dessiné par PETRE. Sign. de MONTMOR « envoyé le 3 octobre 1691 ». Ech. Coul. Retombes. Lég. Dim. 1,295 × 0,902. Bibliothèque du Service Historique de la Marine. Château de Vincennes (MS 144 38).

13. Barillat (ou barillar) : tonnelier. Cf. A. JAL, *op. cit.*

un bague, tous deux régulièrement tracés. A côté, la boulangerie permet de joindre l'hôpital et le « Marquisat »¹⁴, bâtiment d'entrepôt transformé ici en « munition ».

Le remplacement de la boulangerie était tout-à-fait nécessaire, celui de l'hôpital un peu moins puisque l'ancien n'était pas détruit, mais un bâtiment mieux adapté pouvait paraître souhaitable. La construction d'un bague pouvait paraître plus originale ; pourtant, dès mars 1668, Arnoul écrivait à Colbert : « Je vais commencer le bague dont vous me parlez »¹⁵. Il ne sera en fait jamais construit.

Ces trois bâtiments forment donc à l'Ouest un nouvel espace mais leur emplacement pose problème car il s'étend sur le couvent et le jardin des Bernardines. Leur expulsion, leur relogement et la démolition de ces bâtiments inadaptés alourdiraient considérablement les frais. Que l'on songe seulement aux années de tergiversation nécessaires pour « prendre la maison des Capucines »¹⁶ et l'annexer, sans pouvoir la rendre fonctionnelle, à l'arsenal.

Ces conditions susciteront un autre projet où l'agrandissement n'empiètera pas sur le terrain des Bernardines. Ce plan (fig. 4), proposé cinq ans après celui de Pétré, présente un ensemble très vaste où la surface de l'arsenal est presque doublé.

Il reste cependant des éléments communs à tous ces projets, en particulier le canal qui est figuré achevé avec les quatre formes tel que le dessin primitif de Niquet le prévoyait. On remarque également qu'en ce qui concerne le vieil arsenal, ce plan est plus proche de celui de Niquet que de celui de Pétré. En effet, peu de modifications de ce côté-là : seule l'installation de la boulangerie nécessite la construction d'une aile perpendiculaire au pavillon de l'horloge. Au Sud, nous retrouvons cette volonté commune à tous de réaligner la vieille bâtisse un peu trapézoïdale. Mais peu de gain de place au total puisque là aussi seule est ajoutée une aile divisant la grande cour. L'essentiel des constructions ainsi que l'aspect le plus novateur de ce projet se situent hors de l'enceinte, mais au Sud et non à l'Ouest comme l'avait prévu Pétré. Car, par delà le mur de clôture (lui-même parallèle à la corderie), s'étend un vaste espace destiné à la place

14. Le « Marquisat » : appellation ironique donnée au bâtiment d'entrepôt qu'Arnoul avait fait construire en 1671 tout près du chantier de construction de la ville, sur une partie du jardin acheté aux Bernardines en 1669. Cf. Gaston Rambert, « Les origines du Marquisat » in *Provincia*, 1923-24. Le Marquisat est visible sur le plan de 1696 (fig. 4).

15. Lettre d'Arnoul à Colbert du 27 mars 1668. Bibliothèque Nationale. Mélanges Colbert, t. 147, citée in G. RAMBERT, *Nicolas Arnoul, Intendant des Galères à Marseille (1665-1674)*. Marseille, 1931, p. 249.

16. Lettre de Colbert à Arnoul du 20 août 1670. Archives Nationales citée in P. CLEMENT, *Lettres, instructions et mémoires de Colbert*. Imprimerie Impériale, Paris, 1861-1882, t. III, 1^{re} partie, p. 280.

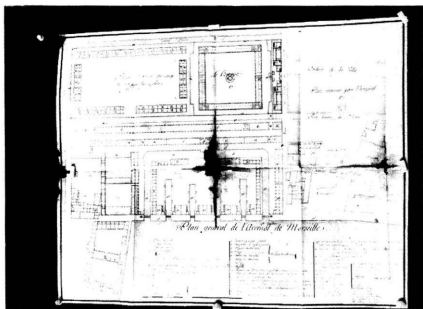


Fig. 4 : « Plan général de l'Arsenal de Marseille ». La date 1696 est marquée au revers. 1 fle ms. Lavis couleur. Mauvais état. Dim. 0,651 × 1,024. Archives de l'Inspection du Génie. Château de Vincennes. Article 8. Marseille. Carton 1. Section 1. n° 25. Coll. du Ministère de la Défense.

d'armes et donc libre. Là, sont placés d'après ce plan le « camp des troupes » à l'Est et le baigne à l'Ouest. De plus, une « place pour l'hôpital » est réservé à l'Ouest du baigne, mais à l'écart des possessions des Bernardines.

De ce remarquable quadrilatère, un détail retient particulièrement l'attention de l'historien d'art. En effet, l'entrée du baigne sur la rue Notre-Dame de la Garde se présente selon un hémicycle curieusement semblable au « fer à cheval » du vieil arsenal¹⁷. Ce tracé est confirmé par un autre plan non daté et non signé qui représente uniquement le baigne mais n'apporte guère plus de précisions sur son apparence extérieure¹⁸. Cependant, l'ampleur donnée à cet accès mérite une réflexion plus approfondie. Il semble, en effet, que chaque constructeur ait voulu marquer l'arsenal par un portail somptueux.

Arnoul avait fait édifier au fond du port la porte de l'eau dont nous avons évoqué le prestige. Niquet avait ouvert à l'Est la porte de la Darse

17. L'expression « fer à cheval » donnée à l'hémicycle construit par Arnoul sur le port se retrouve sur de nombreux plans et documents.

18. Ce plan est conservé aux Archives de l'Inspection du Génie. Château de Vincennes (Article 8, Marseille, Carton 1, Section 1, n° 3).

célèbre par son diptyque doré et pour cette dernière phase d'agrandissement, il semble donc qu'une entrée très spectaculaire ait été prévue à l'Ouest. Celle-ci n'exclut pas l'aspect défensif. Observons le plan de 1696 : le passage au centre de l'hémicycle nous conduit par ouvertures successives dans une cour que clôt une porte fortifiée, et au-delà, apparaît la porte du bague proprement dit, puis, toujours dans le même axe, un curieux édicule circulaire qui domine le tout. Cette étrange tour centrale sert sans doute à la surveillance car elle représente exactement « un point central (...) œil parfait auquel rien n'échappe et centre vers lequel tous les regards sont tournés »¹⁹. Ce dessin anticipe ainsi de près d'un siècle la réflexion sur la « société disciplinaire » pour reprendre les termes de Michel Foucault²⁰.

Ici, ce redoutable outil de surveillance sert également à couronner la perspective d'entrée ; toutefois cette scénographie, si remarquable sur le plan, n'aurait guère été sensible pour le promeneur car aucune rue n'est tracée dans cet alignement et aucun plan d'urbanisme ne semble être prévu pour la mettre en valeur. Reconsidérant alors cette entrée, ne pourrait-on pas remarquer que ce bague est étrangement mis à l'écart malgré sa proximité ? Il suffit pour s'en convaincre d'examiner les cheminements peu pratiques qu'entraîne l'absence de liaison entre l'ancienne et la nouvelle construction. Figure utopique semble-t-il donc ; cependant la nécessité de ces bâtiments, leur fonction et leur mode de défense correspondent aux explications que fournit Vauban dans son manuscrit écrit en 1701.

LES OBJECTIFS DE VAUBAN.

Le *Projet de Marseille* résulte du voyage de Vauban dans le Sud de la France, il est consacré en grande partie aux problèmes de sécurité mais nous n'évoquerons ici que les suggestions concernant l'arsenal. Notons tout d'abord que Vauban s'intéresse au port et envisage son agrandissement. Il remarque qu'il est « très beau mais petit par rapport aux quarante galères qu'il contient » et il ajoute : « On a proposé plusieurs fois d'agrandir le port aux dépens de la place occupée par le vieil arsenal mais cet agrandissement serait peu considérable, coûterait beaucoup... » Il abandonne donc cette possibilité. Mais s'il juge sévèrement cette extension du port vers l'Est, ce n'est pas à cause de la démolition du vieil arsenal, car le roi l'avait déjà accordée pour l'aménagement d'une place royale. On peut lire en effet, daté du 22 décembre 1689 : « Sa Majesté eut encore la bonté de dire que vous pouviez faire la place comme si le dit arsenal ne subsistait plus, ainsi qu'il est évident que dès que le nouveau sera en sa perfection, elles donnera ordre pour la démolition de l'ancien... »²¹. Ces propos seront d'abord suivis à la

19. M. FOUCAULT, *Surveiller et punir. Naissance de la prison*. Gallimard. Paris, 1975, p. 176.

20. M. FOUCAULT, *op. cit.*, p. 211.

21. Lettre du 22 décembre 1689. Archives Municipales de Marseille, DD 56.

lettre (un plan de place royale proposé en 1701 par l'écuyer Jean François Passebon²² le montre bien) mais très vite les avis changent. L'idée de détruire entièrement les bâtiments de l'arsenal situés au fond du port disparaît définitivement. Vauban considère également qu'en « supprimant les deux formes, les halles et plateformes dont on n'aura plus besoin, on pourra conserver tous les autres bâtiments... » Après ce jugement, il ne sera plus question de démolir le vieil arsenal mais de l'englober dans le nouveau et tous les efforts viseront désormais à terminer l'agrandissement prévu par Niquet. C'est ainsi que Vauban préconise « d'achever aussi le chantier de construction y ajoutant les deux formes qui lui manquent et les halles au-dessus et pour cet effet ôter la boulangerie qui en occupe la place ».

LA BOULANGERIE.

Quel que soit le projet choisi, l'arsenal comporte quatre formes sur Rive-Neuve ; donc le vieux couvent des Capucines doit disparaître et il faut replacer la boulangerie ailleurs. Tous les ingénieurs sont confrontés à ce problème et diverses propositions témoignent de sa complexité. En effet, la menace de feu que représente ce bâtiment rend le choix de son emplacement très problématique. Vauban l'installe pour sa part dans le vieil arsenal, se justifiant ainsi : « sans cet expédient, il faudrait laisser cette boulangerie où elle est, en danger de mettre tous les jours le feu dans l'arsenal, si non la placer dehors où est le couvent des Bernardines dont le dédommagement coûterait plus de 100 milles livres, car il n'y a que ce lieu là où on peut raisonnablement la faire si on ne la mettait pas dans le vieil arsenal... » Nous savons aujourd'hui que la boulangerie restera toujours installée dans le vieux couvent des Capucines, mais des projets plus tardifs prouvent la précarité de cette solution. En 1737, l'ingénieur Boniface présente un plan où la boulangerie est située sur la forme Ouest et dans les magasins construits entre cette forme et le canal. De même, en 1743, l'ingénieur Somis propose à nouveau cet emplacement sans prévoir toutefois le comblement de la forme²³.

Le problème reste donc à l'ordre du jour ; cependant, ces deux projets montrent au moins que l'on a définitivement renoncé à récupérer le terrain des Bernardines. Ce domaine si convoité avait déjà été largement grignoté du temps d'Arnoul (achat de parcelles pour le chantier de construction de la ville et pour le « Marquisat »). Mais son annexion paraît toujours souhaitable et il fait l'objet de nombreux toisés et estimations, telle celle exécutée par le sous-ingénieur Chambre et envoyée au roi en 1691 par Montmor²⁴.

22. Ce plan est conservé à la Bibliothèque du Service Historique de la Marine, Château de Vincennes (MS 144-65).

23. Plans conservés aux Archives Nationales, Paris (G 212 n° 9A et 13).

24. Estimation à 114.645 livres 15 sols 6 deniers. Archives de l'Inspection du Génie, Château de Vincennes (Article 8, Marseille, Carton 1, Section 1, n° 10).

A ce sujet, les arguments de Vauban semblent marquer l'arrêt de toute spéculation vers l'Ouest. Considérant le problème du remboursement (celui des terres prises par le roi pour l'agrandissement de 1683 est fort loin d'être résolu), Vauban choisit l'économie. Ainsi il précise : « le camp est proposé sur un terrain vide assez uni dont le dédommagement ne coûtera rien ». De même, il prévoit l'hôpital « dans un terrain désert et fort inégal dont le dédommagement coûtera peu de chose ». C'est donc au Sud que l'arsenal va désormais s'étendre : le plan de l'ingénieur Jourdain, daté de 1719, illustre l'adoption de cette nouvelle orientation, déjà visible sur le plan de 1696, et se réfère explicitement à celui-ci ²⁵.

LES CASERNES.

Elles constituent un élément essentiel dans le système défensif de Vauban, d'ailleurs c'est lui qui, en 1679 « conçoit et réalise les premières d'entre elles sur un type unique » ²⁶.

Or, à Marseille, tous les projets depuis celui de Niquet réservaient l'espace au Sud de l'enceinte « pour l'exercice » et nous connaissons des devis datés de 1688 « pour achever l'aplanissement de la place d'armes » ²⁷.

Elle ne semble pourtant pas terminée puisque Vauban, après avoir affirmé dans son projet de 1701 : « on ne saurait se passer d'une place d'Armes à Marseille » conseille de « bien aplanir cet espace, la paver et donner la pente nécessaire aux eaux... » Mais il estime que Marseille doit aussi posséder des casernes. Le débat était ouvert depuis fort longtemps à ce sujet. Une lettre du 8 décembre 1686 annonçait déjà : « j'attends (...) la proposition que vous devez m'envoyer pour les casernes des soldats des galères » ²⁸ et la décision semble prise puisqu'on lit, en date du 27 avril 1693 : « le Roi ayant résolu de faire construire (...) des casernes... » ²⁹. Des projets s'élaborent alors, comme en témoignent les documents d'archives, et sans doute l'un d'eux fut choisi pour être mis en chantier. Mais Vauban, occupé à ce moment-là à la citadelle de Lille, en contrôle la construction. Sa lettre, écrite à Lille le 12 août 1693 mentionne : « J'ai reçu (...) les plans profils et estimation des cazernes (...) envoyés par M. de Montmor (...), et ne les ay pas trouvez tout à fait conformes à ceux dont nous nous servons dans les plans du Roy (...) ce qui m'a fait prendre le party d'en faire un autre dessein » ³⁰. Un conflit avec la ville au sujet de la participation financière en a retardé l'édification, aussi présente-t-il dans son projet de 1701 un

25. Plan conservé aux Archives Nationales, Paris (D' 4 f° 71).

26. M. PARENT et J. VERROUST, *Vauban*, Paris, 1971, p. 153.

27. Lettre du 30 juin 1688. Archives Départementales de Marseille (5E 3).

28. Lettre du 8 décembre 1686. Archives Nationales, Paris, B6 18.

29. Lettre du 27 avril 1693. Archives Municipales de Marseille (EE 164).

30. Lettre de Vauban « à la citadelle de Lille le 12 août 1693 ». Archives Nationales. Paris (D' 39 f° 412).

« Champ de Mars (...) pour le logement des soldats des galères et pour les pouvoirs mettre en discipline ». En effet, il déplore que « les logements des officiers et soldats étant dispersés à l'aventure sans que les premiers soient informés des lieux où ces derniers se retirent », on ne puisse les avoir « toujours sous la main et en état d'agir sur le champ dans tous les besoins qu'on en peut avoir... » ; il regrette aussi que les vols et les assassinats commis pendant la nuit dans la ville soient imputés aux dits soldats, mais tout rentre dans l'ordre « en les obligeant à se retirer tous les soirs à la retraite dans le quartier où on fera garde réglée comme dans une place ». La nécessité de cette construction ainsi démontrée, Vauban explique « la distribution de ce dessein » qui « est faite sur le pied de quatre pavillons et de 24 corps de casernes » dont il dénombre minutieusement la capacité d'accueil. C'est avant tout le technicien de la défense qui se manifeste par de telles indications (« la clôture de leur camp figurera une tête de fortification flanquée contre le bagne qui servira à contenir les forçats ») et non l'architecte puisqu'aucun renseignement n'est fourni sur les façades de ces longs bâtiments. Notons que cette dernière remarque s'applique à tout ce projet, par ailleurs si instructif.

L'HOPITAL.

Vauban développe très longuement les raisons de remplacer le vieil hospice, et ses conceptions sur le rôle de l'air et de l'eau rejoignent celles édictées par la Société Royale de Médecine³¹. Il ne néglige pas cependant l'aspect défensif et à ce sujet, les insuffisances de la vieille bâtisse justifient à elles seules cette nouvelle construction. de toute façon, comment ne pas discerner l'inadéquation d'un édifice fondé en 1646 avec les besoins d'un arsenal alors en perpétuel accroissement ?

Vauban en fera son principal argument : après avoir signalé qu'« il est nécessaire aussi d'ôter l'hôpital du lieu où il est (...) où il est mal placé dans le milieu de l'arsenal, où sains et malades sont logés pêle-mêle fort à l'étroit », il fait observer qu'« on pourra l'étendre sans qu'on voudra à peu de frais ». Le prix du terrain conditionne donc le choix de l'emplacement, ainsi que – composante non moins importante – la facilité de la garde : « celle du bagne et de l'hôpital étant près et vis-à-vis l'une de l'autre pourront s'entresecourir en cas de révolte ou de sédition... »

Il considère alors les problèmes d'hygiène, notant : « l'air y est meilleur que près du port, les malades étant là comme séparés du corps de la ville ne l'infecteront pas de maladie dangereuse... : et il se préoccupe « d'y amener de l'eau (...) et de lui faire une décharge dans le port par des voûtes souterraines qui conduiront toutes les immondices ».

31. Numéro spécial de la revue *Monuments Historiques* consacré aux hôpitaux, n° 114, 1981, en particulier l'article de D. VOLDMAN : « Laboratoires précurseurs : les hôpitaux militaires au siècle des Lumières ».

Une fois de plus, Vauban semble se soucier davantage des égouts que des futures façades. Mais il ne faut pas oublier que ce projet forme seulement la première phase de la réalisation, et que « si la proposition de cet arsenal et sa suite est approuvée de Sa Majesté, on fournira les desseins en grand nécessaires à la conduite du bâtiment ». Hélas, le roi n'en décida vraisemblablement pas ainsi, privant Marseille d'une formidable « ville-machine », selon l'expression de Bruno Fortier ³².

LE BAGNE.

Une des pièces maîtresses en eût été incontestablement le bagne. Celui-ci, comme on l'avait noté précédemment, n'avait finalement jamais été construit. En réalité, dans les magasins placés par Niquet parallèlement à la corderie, on avait installé un bagne, ou plus précisément une « manufacture du bagne ». De nombreux plans témoignent de cette appellation ³³ et

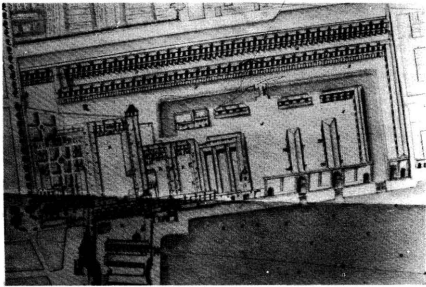


Fig. 5 : Détail du « Plan du port avec indication de la place occupée par les trente galères du Roi, des postes assignés aux autres types de vaisseaux. Les bâtiments de l'arsenal, les chiourmes et les forts sont figurés en perspective cavalière. » Signé de Montmor. « envoyé le 5 avril 1705 ». Ech. Coul. Lég. Dim. 0,962 x 0,646. Bibliothèque du Service Historique de la Marine. Château de Vincennes (MS 144 46).

32. B. FORTIER : « Le rêve de villes-machines : ports et arsenaux au début du XIX^e siècle » in *Annales des Ponts et Chaussées*. N^o spécial 150^e anniversaire 1831-1981. 3^e trimestre 1981.

33. Ainsi le plan de Jourdain daté du 25 octobre 1730 ou celui de Montlibert. Archives de l'Inspection du Génie, Château de Vincennes (Article 8, Marseille, Carton 2, Section 1, n^{os} 22 et 11).

d'ailleurs Vauban signale que « cette fabrique est déjà presque à demi établie dans les salles de l'arsenal où j'ai vu plusieurs harnais et métiers sur pied où on travaille actuellement (...) chose très agréable à voir par le bon ordre qui s'y tient et par la grande quantité de toilles et de draps qui s'y fabrique ».

Certes, l'espace y est restreint et la sécurité toujours précaire. Or, c'est primordial pour Vauban qui écrit : « il est sûr que s'ils peuvent trouver moyen de rompre leur prison et de forcer leur garde, qu'ils le feront et qu'ils tenteront toutes choses pour cela... » Il étudie donc la situation en fonction des possibilités accrues de sûreté, et il s'en acquitte magistralement. En effet, il l'envisage ainsi : « d'un côté les gardes du bagne soutiendront celles de l'hôpital et réciproquement celles de l'hôpital pourront fortifier celles du bagne au besoin qui par l'autre bout sera contenu par les gardes du camp qui feront tête de ce côté-là ». Vauban décrit ensuite son bâtiment et expose son système de défense : « sa capacité pourra être divisée en deux parties principales, savoir un petit bagne et un grand bagne, le grand doit être en carré simple 43 qui contiendra tous les (...) bâtiments des forçats, l'autre 44 les logements des directeurs et officiers, les cuisines; magasins, corps-de-garde et prisons, avec une clôture simple et une autre en défense contre le grand, qui sera élevée comme la tête du camp (...) et accomodé de parapets corridors et plateformes de même, le tout fermant contre le grand bagne à porte cochère redoublée 45 de fermetures fortes et sûres, d'un pont-levis et d'une barrière au bout »³⁴. Le développement des éléments défensifs continue dans le chapitre suivant, consacré à l'épaisseur des murs. Il indique celle du mur de clôture, mais pour le bagne, il admet qu'« on ne pourra éviter de le percer de toutes les croisées qui lui feront besoin à cause des grands jours qui sont nécessaires aux ouvriers ». Pour pallier cet inconvénient, il précise la grosseur des barreaux de fer qui quadrilleront les ouvertures, ainsi que la manière de les « plomber » dans les pierres de taille des encadrements.

Remarquons cependant que ce texte si explicite quant à la défense, omet de signaler la tour de surveillance figurée sur le plan de 1696. De même, l'entrée semi-circulaire n'est pas mentionnée. Peut-être faut-il y voir la trace d'idées non reprises en compte dans l'élaboration du projet.

Que reste-t-il aujourd'hui de ces nombreux projets d'agrandissement ? Quelles traces concrètes a laissé l'important manuscrit de Vauban et pourquoi Marseille n'a-t-elle pas participé à la célébration de *l'année Vauban* ? Autant de questions qui s'annulent si on rétorque que rien ne subsiste de l'arsenal des galères de Marseille. Mais ce n'est pas tout à fait juste : quelques initiés reconnaissent dans l'actuel côté Nord du cours d'Estienne d'Orves la façade des magasins telle que l'avait dessinée Niquet en

34. Ces chiffres qui correspondent exactement au plan daté de 1696 confirment la corrélation établie entre celui-ci et le texte de Vauban.

1685. De même, certaines personnes âgées se souviennent encore du canal alors que pour nous, seules les gravures permettent à notre imagination de le restituer sous le parking aérien qui signale aujourd'hui son emplacement. En effet, avant 1926, le canal se présentait en « U » tel que l'avaient prévu tous les projets d'agrandissement, de Niquet à Vauban. Mais il n'a été réalisé ainsi qu'après la vente de l'arsenal et la transformation de ce quartier selon le plan d'urbanisation adopté en 1785 par le roi. C'est donc, paradoxalement, un changement de programme qui permet cette réalisation projetée un siècle auparavant. Car au cours du XVIII^e siècle, aucune construction nouvelle ne sera entreprise. L'heure n'est plus aux grandes extensions et seuls l'entretien ou quelques réaménagements effectués à peu de frais nécessitent des devis ou des plans. C'est ainsi que des casernes seront installées dans les anciens bâtiments dont une partie est louée à l'artillerie. L'arsenal, désaffecté en 1748 à la suite de la réunion du Corps des Galères à la Marine, connaîtra un regain d'activité très éphémère avec le retour de quelques galères en 1762 mais à cette époque-là, il sert surtout d'entrepôt et même de logement. Les projets d'agrandissement sont bien oubliés. Pourtant au XIX^e siècle, lorsque l'agrandissement du port est sérieusement envisagé, certains ingénieurs se réclament de l'avis de Vauban pour consolider leur proposition³⁵. Preuve de l'importance de ce « Projet de Marseille », du moins pour les ingénieurs !

Josette CLIER.

35. Théophile Lagrange en mars 1842. Cf. travaux en cours de Claude JASMIN.